

**Objet: Financement Micro crèche /Demande Fonds Cantal Inovation - 2023\_014**

**Séance du mardi 21 mars 2023**

**Membres en exercice : 14**

Date de la convocation: 15 mars 2023

**Présents : 10**

*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS, et du secrétaire de séance Stephanie GAILLARD*

**Votants: 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Présents :** Andre DUJOLS, Bruno FILIOL, Stephanie GAILLARD, Danielle LACOMBE, Sylvie LACOMBE, Pierre DUPONT, Jean Christophe GUY, Jordan ANGELVY, Luc AVELLANEDA, Matthieu PIJOUAT

**Représentés:** Thierry RIEU, Stephanie SALIES, Georgette TOUZY  
15/03/2023

**Absents:** Christelle CHAUVET

Monsieur le Maire représente à l'assemblée le nouveau financement projet d'une micro crèche, pour demander la subvention au Fonds Cantal Inovation :

Le montant estimatif des travaux s'élevaient à 482 978.43 € HT, soit :

- Travaux : 396 375 € HT
- Honoraires : 72 808.43 € HT
- Charges foncières : 11 795 € HT
- Frais de publicité : 2 000 € HT

Le nouvel estimatif des travaux s'élève à 465 236 € HT, soit :

- Travaux : 396 000 € HT
- Honoraires : 69 236 € HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

- DETR, demande de 24 % sur la totalité du projet : 110 000 € -> accepté
- CAF, (44 %) : 204 000 € -> accepté
- MSA, (4 %) : 20 000 € -> accepté
- Fonds Cantal Inovation, (8 %) : 38 218,88 €
- Auto financement, (20 %) : 93 017.12 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet de micro crèche.
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les services de demandes de subventions.
- Les crédits nécessaire sera inscrit au BP 2023 en section d'investissement.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de AURILLAC le 24/03/2023  
et publication ou notification du 24/03/2023

Le Maire,  
A. DUJOLS



La secrétaire de séance,  
S. Gaillard